



RÈGLEMENT N° 195-2021

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 195-2015 CONCERNANT
LA NUMÉROTATION DES IMMEUBLES**

**Avis de motion – 5 octobre 2021
Adoption du règlement – 5 octobre 2021
Entrée en vigueur – 20 octobre 2021**

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-PIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 195-2021
Modifiant le règlement numéro 195-2015 concernant la
numérotation des immeubles

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté le règlement numéro 195-2015 concernant la numérotation des immeubles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender ce règlement afin de modifier les personnes désignées pour son application;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été régulièrement donné et le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le libellé de l'article 1 intitulé « personne désignée » du règlement numéro 195-2015 est remplacé par le suivant :

« le directeur du Service de sécurité incendie, l'inspecteur en bâtiment et en environnement ou toute autre personne désignée par résolution sont les personnes désignées pour l'application du présent règlement; »

ARTICLE 2

Le libellé de l'article 5 est remplacé par le suivant :

« Les personnes désignées pour l'application du présent règlement sont :
- Le directeur du Service de sécurité incendie
- L'inspecteur en bâtiment et en environnement
- Toute autre personne désignée par résolution »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Mario St-Pierre, maire

Annick Lafontaine, greffière